



CONSEIL MUNICIPAL

**Séance publique du
31 mars 2017 à 18h30**

MAIRIE 2 Place du Bourg 22200 TREGONNEAU

Tel/Fax : 0296432518

Courriel : mairie.tregonneau@wanadoo.fr

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Approbation des comptes de gestion 2016
- Approbation des comptes administratifs 2016
- Vote des taux 2017
- Affectation du résultat 2016
- Participation au RPI 2017
- Pertes sur créances
- Approbation du devis Macé (cloches)
- Budgets 2017
- Renouvellement et augmentation de la ligne de trésorerie
- RIFSEEP : validation décision du Comité technique
- Indice brut terminal des indemnités de fonctions des élus
- Demande de subvention Fonds Régionaux (Aménagement du bourg)
- Approbation du PEDT
- Devis entretien extincteurs Richard ESI
- Approbation Nomination Caisse des Ecoles
- Questions diverses

Séance du vendredi 31 mars 2017
Salle de la Mairie

Date de la convocation : 24 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 15

Etaient présents : M Jean-Luc **PICAUD**, M Denis **CARADEC**, M Didier **GUILLOU**,
Mme Françoise **POUPON**, M Yann **ALLAIN**, Mme Véronique **CALLAC**, Mme Stéphanie
CARADEC-BOCHER, Mme Aurore **GUEZENEC**, Mme Aurélie **GUILLOU**, M Alain
HUET, M Ludovic **JOURDEN**, M Gildas **LABAT**, M Serge **LE PENNEC**, M Christophe
ROLLAND, Mme Gaëlle **SAVEAN**,

Procurations :

Absents :

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Mme Françoise **POUPON**

Assistaient également à la séance :

Mme Melinda **NICOL TOULLELAN** secrétaire de Mairie

Le Trésorier, M. SAYER, est excusé.

Traitement de l'ordre du jour

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Il peut être mis en diffusion.

Approbation du compte de gestion 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est un document comptable dont la responsabilité est du ressort du percepteur.

La cohérence du compte de gestion et du compte administratif a été validée par Monsieur le Percepteur et la commission finances lors de la préparation du budget.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2016

Le compte administratif a été présenté lors de la séance précédente.

Monsieur le Maire précise quelques points analysés plus finement depuis la dernière séance :

- Toutes les factures ont été contrôlées, et le total des différentes rubriques est bien conforme au CA
- La différence de CAF entre 2015 et 2016 est due pour une large part à un retard de facture du repas du 11 novembre (P'tit Mammouth)
- Comme chaque année, les factures d'électricité ont été analysées en détail. Nous avons pu noter :

- Un accroissement de la consommation de l'éclairage Kerrio (normal, car nous avons raccordé l'éclairage de Kerhamon)
- Une surconsommation à l'école. Le nouveau chauffage installé depuis 2015 étant beaucoup plus confortable, il est sur-utilisé (températures exagérées). Nous ferons le nécessaire pour y remédier.

Le compte administratif est soumis à l'approbation du conseil (hormis le Maire qui ne participe pas au vote du compte administratif dont il est le seul responsable).

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des votants.

Vote des taux 2017

Monsieur le Maire rappelle les taux adoptés en 2016, et que le conseil a décidé de conserver lors de la dernière séance:

Taxe d'habitation	: 19.50
Foncier bâti	: 22.48
Foncier non bâti	: 81.93

Les taux d'imposition 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Affectation du résultat 2016

Les **76018,32€** d'excédent de fonctionnement 2016 sont affectés de la manière suivante :

- 56000€ affectés à l'investissement 2017 (article 1068) L'excédent d'investissement est affecté en priorité, comme le veut la règle, à la couverture du déficit d'investissement de l'année précédente.
- 20018,32 affectés à la section de fonctionnement (article 002 résultat de fonctionnement reporté).

L'affectation des résultats 2016 est adoptée à l'unanimité.

Participation au RPI 2017

Monsieur le Maire rappelle que cette participation est demandée aux communes de Kermoroch et Landébaëron pour la scolarisation de leurs enfants dans le RPI et propose de conserver pour 2017 le même montant par élève qu'en 2016, soit 488€. Il rappelle que ce montant a été réévalué en 2015, et qu'il ne tient pas compte du coût des TAP car ceux-ci sont subventionnés par l'état.

Il en résulte les montants suivants dus à Trégonneau par les communes de Kermoroc'h et Landébaëron :

Kermoroc'h 22 élèves -> 4159€

Landébaëron 2 élèves -> 378€

Soit au total : 4537€.

Le montant 2017 de la participation au RPI est adopté à l'unanimité.

Pertes sur créances

Monsieur le Maire informe le conseil de la procédure appliquée en cas de factures impayées (facture garderie pour le budget de la commune):

1. Nous rappelons aux personnes concernées qu'elles ont des factures en retard et qu'elles doivent faire le nécessaire
2. Nous transmettons la facture à la perception qui engage les procédures adéquates (saisies sur CAF ou sur salaire)

Lorsque les personnes concernées ont obtenu un jugement de surendettement, nos créances sont déclarées définitivement perdues, et doivent donc être passées en perte au niveau de la comptabilité.

Pour 2016, il en résulte une perte de 85,20€ d'impayés garderie.

Approbation du devis Macé (cloches)

L'entreprise Macé a remplacé Bodet pour l'entretien des cloches. A notre demande, elle nous propose un devis de réparation pour la cloche ne fonctionnant plus depuis un certain temps :

- Remplacement du moteur
- Réglage de la roue de tirage
- Réparation et traitement du joug.

Le devis proposé par Macé se monte à 15554,84€ (soit un montant inférieur à celui proposé en son temps par Bodet).

Le devis de l'entreprise Macé est adopté à l'unanimité.

Budget annexe 2017

• Assainissement Praden Meur

Le budget de l'assainissement du lotissement Praden Meur reste le seul budget annexe pour 2017 (budget du lotissement Kreisker clos en 2016).

Monsieur le Maire présente au conseil :

- l'historique du bilan financier depuis 2013 :

Bilans annuels				
	Recettes	Dépenses	Solde	Report
2013	1350	2953,86	-1603,86	1019,7
2014	1350	1903,26	-553,26	466,44
2015	1800	670,22	1129,78	1596,22
2016	1800	708,38	1091,62	2687,84

- Les travaux réalisés en 2016 :
 - déplacement de la clôture
 - enlèvement de la terre sur les bacs à sable qui devraient ainsi retrouver un fonctionnement normal
 - habillage du coffret électrique (sécurisation)
 - réglages du portail et des clôtures

Ces travaux ont, comme promis, été réalisés par la commune, ou pris en charge par le budget communal.

Nous avons également amélioré l'entretien hebdomadaire (vidage des croûtes et nettoyage des regards).

- Le compte administratif 2016 et le budget prévisionnel 2017 :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	CA 2016	BP 2017	RECETTES	CA 2016	BP 2017
60612 Electricité	27,11	200			
6226 Honoraires Satese	296,8	450	70611 Redevance assainissement	1800	1800
6228 Divers	0	0			
621 personnel affecté par la collectivité	384,47	500			
615 Entretien et réparations	0	3337,84			
6068 autres matières et fournitures	0	0			
			Excedent reporté	1596,22	2687,84
TOTAL DEPENSES	708,38	4487,84	TOTAL RECETTES FCT	3396,22	4487,84

L'augmentation de la redevance en 2015, et l'absence de pannes en 2015 et 2016 ont permis de retrouver un niveau de réserves permettant de faire face à d'éventuels travaux à venir, et donc de conserver le même niveau de redevance pour 2017 (200€ par an et par habitation).

Le CA 2016 et le BP 2017 de l'assainissement Praden Meur sont adoptés à l'unanimité.

Budget commune 2017

- **Mise à jour budget « effacement réseaux » du SDE**

Monsieur le Maire indique au conseil que le SDE (maître d'œuvre de l'opération « effacement des réseaux » programmée dans le cadre de l'aménagement du bourg), vient de nous fournir un chiffrage prévisionnel corrigé :

Réseau basse tension :

coût total : 67000€ HT / part commune : 20100€ HT

Eclairage public :

coût total : 72000€ HT / part commune : 43200€ HT

Réseau télécom :

coût total : 34800€ HT / part commune : 34800€ HT

soit une participation de la commune se montant au total à 98100€ (à verser au SDE), au lieu des 93000€ de l'estimation initiale.

Cette somme est prise en compte dans le budget présenté lors de ce conseil.

- **Quelques grands principes:**

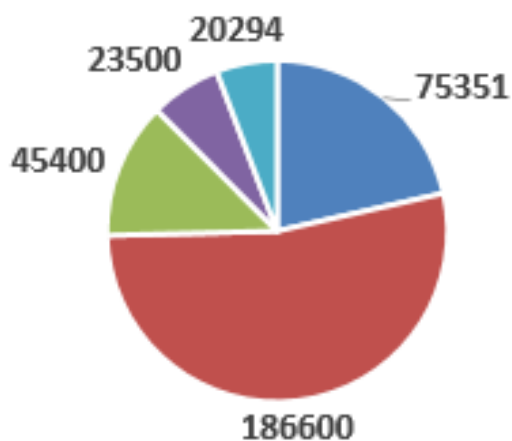
- Indemnités élus: prise en compte du nouvel indice
- Salaires: prise en compte de nouvelles dispositions imposées par la loi (régime indemnitaire...)
- Le mot d'ordre reste aux économies sur toutes nos dépenses de fonctionnement.
- Pas de gros travaux voirie et bâtiments en 2017 (entretien seulement).
- En 2017 (et en 2018), nous concentrons tous nos efforts sur l'aménagement du bourg

- **Fonctionnement 2017**

Monsieur présente et commente les tableaux synthétiques et les diagrammes indiquant les dépenses et les recettes de fonctionnement par grands chapitres:

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2017	
	Prévu BP
Charges à caractère général	75351
Charges de personnel	186600
Divers	45400
Charges financières	23500
Virements, amortissements	20294
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	351145

DEPENSES FONCTIONNEMENT 2017

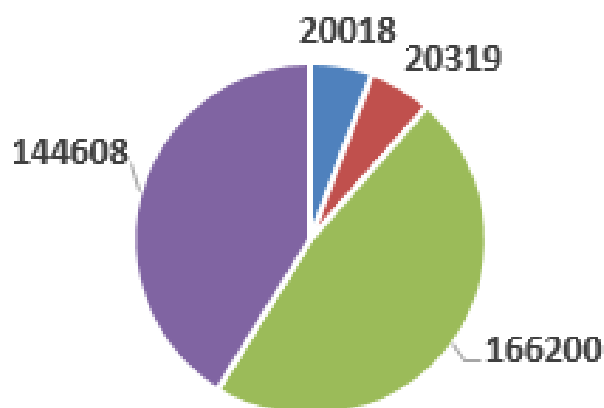


- Charges à caractère général ■ Charges de personnel ■ Divers
- Charges financières ■ Virements, amortissements

RECETTES FONCTIONNEMENT 2017

	Prévu BP
Excédent de fonctionnement reporté	20018
Divers	20319
Impôts et taxes	166200
Dotations, subventions, participations	144608
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	351145

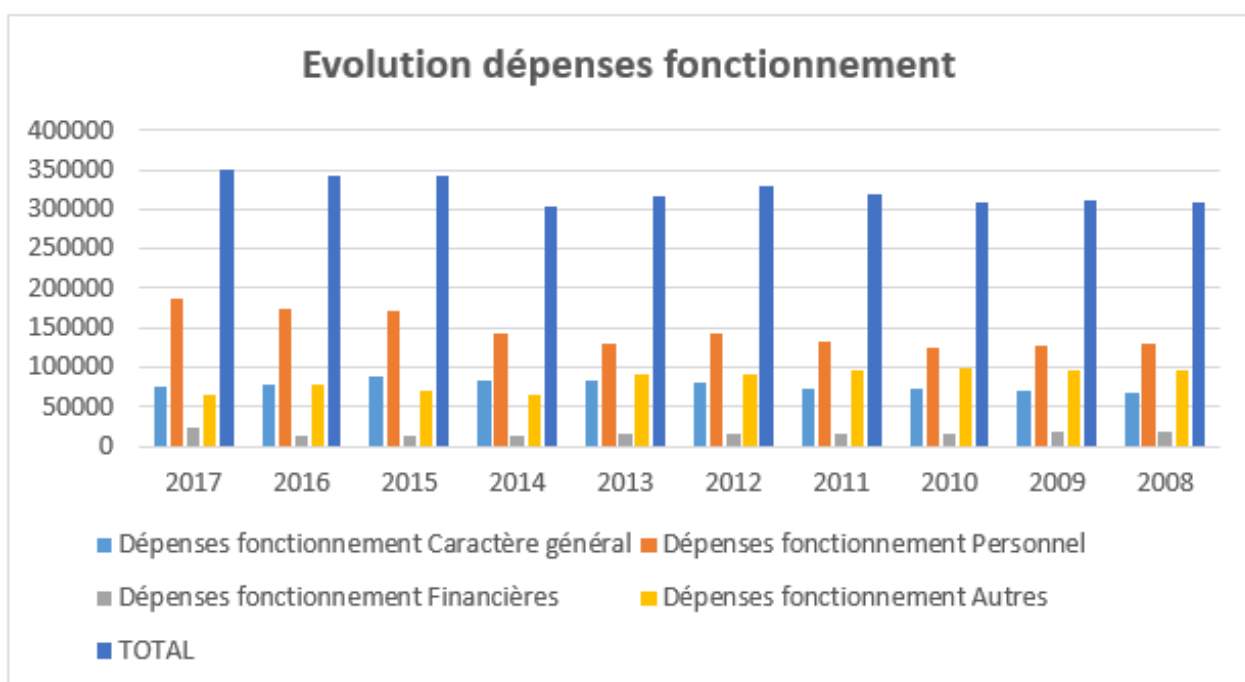
RECETTES FONCTIONNEMENT 2017



- Excédent de fonctionnement reporté ■ Divers
- Impôts et taxes ■ Dotations, subventions, participations

Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2008 :

	Dépenses fonctionnement				TOTAL	Recettes fonctionnement			CAF	
	Caractère général	Personnel	Financières	Autres		Impôts	Dotations	Autres	Brute	Nette
2017	75351	186600	23500	65694	351145	166200	144608	40337		
2016	76566	174800	12901	78577	342844	169797	141004	32043	76018	38736
2015	87977	170900	11700	70930	341507	164588	143406	19792	87154	47485
2014	82758	142150	13700	65894	304502	145258	143668	10300	66732	24494
2013	82927	129300	14500	89768	316495	142222	138377	7430	80597	36597
2012	80130	142000	16600	91582	330312	133165	137431	31250	91040	48840
2011	73220	132000	15633	97105	317958	125158	130653	30465	64653	24896
2010	72220	124460	14965	97295	308940	122075	129780	27046	89559	54497
2009	69920	127284	17100	96865	311169	120504	129101	29375	93097	55585
2008	66700	129972	17000	95105	308777	114956	126773	38205	90198	55708



- **Investissement 2017**

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif des projets programmés pour 2017 :

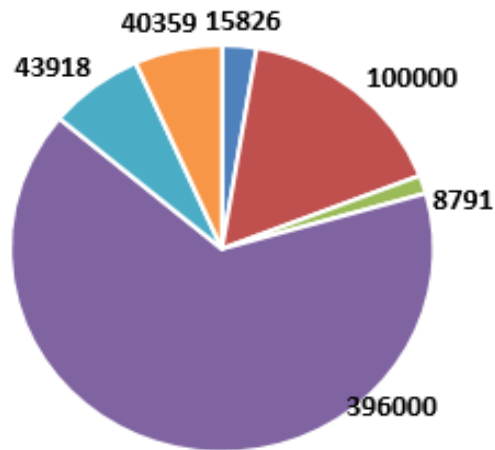
Projets 2017		
Projet	Chiffrage	Commentaire
Aménagement bourg	396000	Voirie, paysage, réseau eaux pluviales
Effacement réseaux (élec, EP, télécom)	100000	SDE avec participation commune
Eclairage Ruguezou		Chiffrage en cours, OK si passe dans les 100000
Convention Orange	1933,4	Raccordements télécom
Signalétique	500	Panneaux PN Kerdern
Réparation cloches	1557,84	Macé (remplace Bodet)
Vitrine école	350	Remplacement vitrine cassée
Terrain mairie	4450	Achat terrain pour aire "nounous" et parking
Dépenses imprévues	10000	
Total :	514791,24	

L'achat de terrain près de la mairie et la convention Orange (raccordements abonnés après effacement du réseau Télécom), sont des opérations complémentaires dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Tableaux et diagrammes « investissement 2017 » :

DEPENSES INVESTISSEMENT 2017	
Etudes (aménagement bourg)	15826
Travaux SDE	100000
Projets divers	8791
Aménagement bourg	396000
Financières (emprunts, virements, opérations d'ordre)	43918
Déficit 2015	40359
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	604894

Dépenses d'investissement 2017

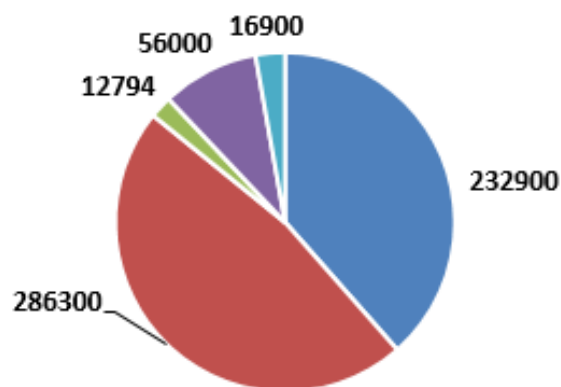


- Etudes (aménagement bourg)
- Projets divers
- Financières (emprunts, virements, opérations d'ordre)
- Travaux SDE
- Aménagement bourg
- Déficit 2015

RECETTES INVESTISSEMENT 2017

Subventions	232900
Emprunt	286300
Divers (FCTVA, TLE, opérations d'ordre)	12794
Excédent fonctionnement 2016	56000
Virement de la section de fonctionnement	16900
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	604894

Recettes d'investissement 2017



- Subventions
- Divers (FCTVA, TLE, opérations d'ordre)
- Virement de la section de fonctionnement
- Emprunt
- Excédent fonctionnement 2016

- **Synthèse générale du budget 2017 :**

TREGONNEAU BP 2017	2017		
	DEPENSES	RECETTES	EQUILIBRE
FONCTIONNEMENT	351145	351145	0
INVESTISSEMENT	604894	604894	0
TOTAL	956039	956039	0

Le budget primitif 2017 est adopté à l'unanimité.

Renouvellement et augmentation de la ligne de trésorerie

Il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie pour parer aux éventuels besoins de trésorerie en 2017 (comme tous les ans).

Il est donc proposé au conseil d'autoriser le Maire à renouveler la ligne de crédit de 300 000 euros (trois cent mille euros) avec le Crédit Agricole en prévision des travaux à venir.

La ligne de trésorerie permet de régler les factures en attendant le versement des subventions.

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à renouveler la ligne de trésorerie.

RIFSEEP : validation décision du Comité technique

Monsieur le Maire informe le conseil que, par décision en date du 28 février 2017, le Comité Technique Départemental a validé notre proposition de mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

Le conseil à l'unanimité :

- *Approuve l'avis favorable émis par le CT*
- *Décide de mettre en place le RIFSEEP à compter du 1^{er} mai 2017*

Indice brut terminal des indemnités de fonctions des élus

Monsieur le Maire informe le conseil que, par décret en date du 26 janvier 2017, l'indice de base pour le calcul de l'indemnité des élus est passé de 1015 à 1022.
Il est désormais fait référence à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Demande de subvention Fonds Régionaux

Afin de compléter et de terminer le dossier de financement de l'opération « aménagement du bourg », il reste une délibération à prendre pour effectuer la demande de subvention des fonds régionaux (dossier de subvention à déposer au PETR « Pays de Guingamp »).

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à déposer la demande de subvention « fonds régionaux ».

Approbation du PEDT

Le PEDT (Projet Educatif Territorial) est signé avec l'Education Nationale pour une période de 3 ans. Il est obligatoire dans le cadre de la mise en place des TAP (temps d'activités périscolaires)

Le dernier PEDT étant arrivé à expiration en août 2017, un nouveau plan a été élaboré entre les communes de Bégard, Péderneq, Saint Laurent, Squiffiec et Trégonneau.

Il n'y a aucune évolution de fond par rapport à l'ancien PEDT.

Il a été signé et validé par toutes les communes concernées.

Devis entretien extincteurs Richard ESI

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver la convention tarifaire proposée par ESI (Prat) pour l'entretien des extincteurs en remplacement d'APSI (Plourivo).

Exemples de tarifs :

- Déplacement et frais de dossier: 19,90€ HT (APSI 30€)
- Extincteur vérification forfaitaire: 3,95€ HT (APSI 6,50€)

Le conseil approuve à l'unanimité la convention tarifaire proposée par ESI.

Approbation Nomination Caisse des Ecoles

Mme Johanne Kerrogues et M Serge Le Pennec n'ayant plus d'enfants dans notre école, il est proposé de les remplacer par Mme Solen Bouget et Mme Cécile Le Jouan.

Le conseil approuve à l'unanimité les nominations à la caisse des écoles.

Questions diverses

- Point avancement aménagement bourg
- Fin des travaux ligne SNCF, reste à faire l'aménagement routier sur les passages à niveau (désaccord de la mairie sur les profils proposés)
- Plannings pour élections : à préparer pour les quatre journées d'élections. Un courrier a été envoyé aux jeunes électeurs nouvellement inscrits pour leur proposer de participer aux bureaux de vote.
- Prochain conseil : le 16 juin (sauf modification ultérieure)

L'ordre du jour ayant été entièrement traité, Monsieur le Maire remercie tous les conseillers et lève la séance à 20h50.